

MARCHE N°24PI07
MAÎTRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR
L'AMENAGEMENT DE SIX CARREFOURS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de six carrefours situés à Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un marché public de maîtrise d'œuvre est conclu avec la société VERDI INGENIERIE située à Beauvais (60), 2 rue Jean-Baptiste Godin, représentée par Madame Christelle FREMAUX, Directrice Générale.

Article 2 :

Le marché définit un prix global et forfaitaire de rémunération provisoire fixé à 142.375 €/HT, soit 170.850 €/TTC (missions de base + OPC) correspondant à un taux de rémunération de 8,90% appliqué au montant prévisionnel HT de travaux. Ce prix est révisable annuellement selon les modalités prévues au marché. Le forfait de rémunération définitif, fixé lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission AVP, sera arrêté par avenant

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de quatre ans (études et travaux), à compter de la date prévisionnelle du 23 septembre 2024.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 septembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

13 SEP. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240912-DEC2024-95-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024